

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEAUVAIS - 6001 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 15/09/2025 - 4695 - 2013 B 00619 - 799 120 365 - PLC CONSEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PLC CONSEIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 8 RUE DE SETUBAL 60000 BEAUVAIS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 9 9 1 2 0 3 6 5 0 0 0 1 7			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31/12/2024				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 766	4 766	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	778 154	778 154	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	287 576	178 998	108 577
Immobilisations en cours		AV	AW				
Avances et acomptes		AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	10 000		10 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	6 000		6 000	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 086 497	183 765	902 731	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 500		3 500
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	683 479	43 515	639 964
		Autres créances (3)	BZ	CA	173 114		173 114
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	1 177		1 177
Disponibilités		CF	CG	295 786		295 786	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	20 135		20 135	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 177 192	43 515	1 133 677	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	2 263 690	227 280	2 036 409	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CP	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Désignation de l'entreprise		SAS PLC CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	888 636		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	396 146		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 295 783	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	10 899		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	10 899		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	56 889		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 527		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	43 047		
	Dettes fiscales et sociales	DY	448 375		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	18 122			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	161 764		
	TOTAL (IV)	EC	729 726		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 036 409		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	709 803			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETATS FINANCIERS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe



PLC Conseil
l'énergie du service

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS PLC CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 036 410 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 396 147 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2025 par le Conseil d'Administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité des 12 juillet 1984 et 8 décembre 1993 pour les opérations liées aux conventions publiques d'aménagement.

Pour les autres opérations, le règlement de l'Autorité des Normes Comptables, ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022 a été appliqué. La société a appliqué par anticipation, dès l'exercice ouvert le 1er janvier 2024, ce règlement modifiant le Plan Comptable Général, bien que son entrée en vigueur soit prévue à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025. Cette application anticipée concerne notamment la nouvelle définition et présentation des produits et charges.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	778 154			778 154
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 498		731	4 767
Immobilisations incorporelles	783 652		731	782 921
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	77 040			77 040
- Matériel de transport	119 630			119 630
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	99 842	10 648	19 583	90 907
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	296 512	10 648	19 583	287 577
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	10 000			10 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 000			6 000
Immobilisations financières	16 000			16 000
ACTIF IMMOBILISE	1 096 164	10 648	20 314	1 086 497



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		10 648		10 648
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		10 648		10 648
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	731	19 583		20 314
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	731	19 583		20 314

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	778 154
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	778 154

La valorisation du Fonds de Commerce est supérieure au coût historique d'entrée dans le patrimoine de la société.
Aucune provision pour dépréciation à ce titre n'est à constater.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 772	726	731	4 767
Immobilisations incorporelles	4 772	726	731	4 767
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	72 913	999		73 912
- Matériel de transport	15 463	24 103		39 566
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	72 787	12 317	19 583	65 520
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	161 163	37 420	19 583	178 999
ACTIF IMMOBILISE	165 934	38 146	20 314	183 765



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 882 729 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 000		6 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	683 479	683 479	
Autres	173 115	173 115	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 135	20 135	
Total	882 729	876 729	6 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	3 932
Associés - intérêts courus	2 513
Total	6 445



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	25 519		14 620		10 899
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	25 519		14 620		10 899
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			14 620		



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 729 727 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	56 890	36 967	19 923	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 047	43 047		
Dettes fiscales et sociales	448 375	448 375		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 650	19 650		
Produits constatés d'avance	161 765	161 765		
Total	729 727	709 804	19 923	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	41 970			
(**) Dont envers les associés	1 528			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 527 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 414
Dettes provis. pr congés à payer	66 161
Personnel - autres charges à payer	92 317
Charges sociales s/congés à payer	23 179
Charges sociales - charges à payer	37 927
Etat - autres charges à payer	1 941
Taxe d'apprentissage CAP	921
Formation continue - A payer	3 069
Clients - RRR à accorder	14 894
Total	246 822



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	20 135		
Total	20 135		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	161 765		
Total	161 765		



Notes sur le compte de résultat



Autres informations



PLC CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 RUE DE SETUBAL
60000 BEAUVAIS

799120365 RCS BEAUVAIS

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires a progressé de 12,44 % par rapport à l'exercice précédent et le résultat est un bénéfice de 396 147 euros.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous sommes confiants en l'avenir, et espérons que l'exercice en cours nous permettra de connaître une évolution toujours plus favorable.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice, il est à noter qu'il a été décidé :

- Qu'en date du 31 mars 2025, la création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence dites « Actions A » par conversion d'actions ordinaires et détermination des préférences attachées aux Actions A.
- En date du 30 juin 2025, plusieurs sociétés feront leur entrée dans le capital de la société

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 475 052 euros contre 2 201 214 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 12,44%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 27 758 euros contre 24 830 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,79%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euro, identique à l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 417 178 euros contre 376 310 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,86%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 27 893 euros contre 22 761 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,54%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 060 980 euros contre 985 868 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 7,62%.

Le montant des charges sociales s'élève à 416 623 euros contre 347 433 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,91%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 21 personnes contre 19 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 53 817 euros contre 64 744 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,88%.

Le montant des autres charges s'élève à 3 129 euros contre 2 943 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,35%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 979 619 euros contre 1 800 060 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,98%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 523 191 euros contre 425 985 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 22,82%.

Compte tenu d'un résultat financier de 3 650 euros (-477 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 526 841 euros contre 425 508 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,81%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -498 euros contre 11 897 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -104,18%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 130 197 euros contre 108 634 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,85%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 396 146,87 euros contre un bénéfice de 328 770,85 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 20,49%.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 036 410 euros contre 1 721 199 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,31%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 396 146,87 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Nous vous proposons de distribuer le bénéfice s'élevant à 396 146,87 euros augmenté d'une somme de 203 853,13 prélevée sur le compte « Autres Réserves », soit un montant total à distribuer de 600 000 euros.

Chaque action recevrait ainsi un dividende brut de 600,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 695 783,68 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élèverait à 142 200,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élèverait à 457 800,00 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 30 juin 2025.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 140 000,00 euros, soit 140,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 70 000,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 70 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 300 000,00 euros, soit 300,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 16 718 euros, ainsi que l'impôt inhérent auxdites charges.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

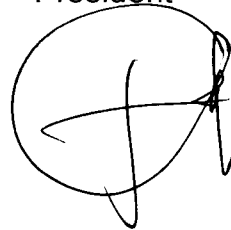
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Lionel CHISS
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' and 'C' intertwined, enclosed within a circular scribble.

PLC CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 RUE DE SETUBAL
60000 BEAUVAIS

799120365 RCS BEAUVAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 décembre 2024

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 396 146,87 euros de la manière suivante :

L'Assemblée Générale décide de distribuer le bénéfice s'élevant à 396 146,87 euros augmentée d'une somme de 203 853,13 euros prélevée sur le compte « Autres Réserves », soit un montant total à distribuer de 600 000,00 euros qui sera réparti entre les associés suite aux cessions d'actions intervenues ce même jour.

En conséquence, chaque action recevra un dividende brut de 600,00 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 142 200,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 457 800,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Les prélèvements sur ce dividende distribué se présentent ainsi pour chaque associée :

Associés	Dividende brut versé	Prélèvements sociaux de 17.20%	Prélèvement « forfaitaire » de 12.80%	Dividende éligible à l'abattement	Dividende net à Payer
SAS AUCE	300 000.00 €	--	--	NON	300 000.00 €
SCI G.I.O (*)	142 800.00 €	--	--	NON	142 800.00 €
SC JORAMI	15 000.00 €	--	--	NON	15 000.00 €
SC QUINTET	142 200.00 €	24 458.40 €	18 201.60 €	OUI	99 540.00 €
	-----	-----	-----		-----
TOTAL	600 000.00 €	24 458.40 €	18 201.60 €		557 340.00 €

(*) Gestion Immobilière de l'Oise

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 140 000,00 euros, soit 140,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 70 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 70 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 300 000,00 euros, soit 300,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et Ordinaire du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Lionel CHISS

